



**COMMUNE DE TENCIN – SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**  
Cantine / Périscolaires / Local Jeunes

**Photo récente**

*Hors PAI, les inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires sur la commune de Tencin seront conservées sur notre logiciel pour toute la durée de la scolarité de votre enfant sur la commune plus une année après son départ.*

*Une actualisation vous sera demandée en début d'année pour mettre à jour les données relatives à votre enfant.*

**Fiche Sanitaire – Inscription a l'accueil collectif de mineurs (Cantine, Périscolaire, Local Jeunes)**

**Nom et prénom de l'enfant :**

**Date de naissance :**     /     /                      **Sexe :**     F             M

**Adresse :**

**Numéro allocataire C.A.F. :**

**Fréquentation de nos services :**     Cantine                                      ( Régime sans porc)

Périscolaire matin                       Périscolaire après-midi                       Local Jeunes (à partir du CM2)

**RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT**

**Autorisation parentale :**     Conjointe                       Exclusive

**RESPONSABLE LEGAL 1 / TUTEUR**

**RESPONSABLE LEGAL 2**

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Adresse :

Adresse :

Ville :

Ville :

Profession :

Profession :

Lieu de travail :

Lieu de travail :

Téléphone portable :

Téléphone portable :

Téléphone Domicile :

Téléphone Domicile :

Téléphone Travail :

Téléphone Travail :

Email :

Email :

**En cas de divorce ou de séparation des parents, un document juridique instituant les modalités (même provisoires) de garde du ou des enfants doit être transmis ou une attestation sur l'honneur signée des deux parents, à défaut. Ce document précisera la date de séparation et les modalités de garde ainsi que la répartition entre les deux parents des frais liés aux activités cantine, périscolaire et local jeunes.**

**Assurance civile :**                      Nom de l'assureur :                                      Numéro de sociétaire :

**CONTACTS DE LA FAMILLE**

CIVILITE	NOM	PRENOM	TELEPHONE PORTABLE	LIEN AVEC L'ENFANT	Personne à contacter en cas d'urgence (autre que les responsables légaux 1 et 2)	Personne autorisée à venir chercher l'enfant :
Madame Monsieur						
Madame Monsieur						
Madame Monsieur						
Madame Monsieur						
Madame Monsieur						
Madame Monsieur						

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_ responsable légal(e) autorise les tierces personnes indiquées ci-dessus à récupérer mon enfant. J'ai pris connaissance des informations suivantes : seules les personnes nommément désignées ci-dessus peuvent bénéficier de cette autorisation. Toute personne bénéficiant d'une autorisation devra justifier de son identité en présentant ses papiers d'identité auprès de l'animateur présent à l'accueil.



**COMMUNE DE TENCIN – SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**  
Cantine / Périscolaires / Local Jeunes

Cette liste peut évoluer à tout moment, il convient alors d'écrire à la direction de l'ACM. Votre demande sera prise en compte qu'après la validation du service. Nous vous recommandons que cette liste soit la plus exhaustive.

**UTILISATION DES COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES ET ÉLECTRONIQUES - DROIT A L'IMAGE**

- J'autorise la commune de Tencin à m'adresser des informations par le biais de mon adresse téléphonique et de mon téléphone portable (exemples : communiqués, alertes de modifications horaires de nos services, informations générales ...).
- J'autorise l'ACM de la commune à utiliser dans le cadre pédagogique (activités, publications, sites Internet, expositions, presse..) des photos et des vidéos de mon enfant prises au cours d'activités ou dans la promotion et/ou l'information de celles-ci.

**RENSEIGNEMENTS SANITAIRES CONCERNANT LA SANTÉ DE L'ENFANT**

- **Médecin traitant :** Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_
  
- **Allergies :**  Alimentaires  Médicamenteuses  Autres
  
- **PAI (Projet d'Accueil Individualisé) :**  
Votre enfant a-t-il un PAI scolaire ?  oui  non  
Avez-vous transmis le PAI municipal dûment renseigné et signé\*  oui  non  
\*Tout enfant inscrit (sans que l'ACM n'ait signé le PAI) ne sera accepté  
Votre enfant est-il suivi par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ?  oui  non  
(Si vous avez coché OUI, merci de prendre contact avec la Direction de l'ACM de Tencin pour convenir d'un rendez-vous. Nous pourrions évaluer ensemble les moyens matériels et/ou humains pour l'accueil de votre enfant).
  
- **Mon enfant porte :**  des lunettes ou lentilles  des prothèses auditives  des prothèses dentaires  
 Autre, précisez :
  
- **Problèmes de santé et antécédents :**

**RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES DES RESPONSABLES LÉGAUX**

**SIGNATURE DES RESPONSABLES LEGAUX (obligatoire)**

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et j'autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre, le cas échéant, toute mesure (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendue nécessaire par l'état de l'enfant. L'inscription à l'ACM de Tencin vaut acceptation du règlement intérieur (disponible sur site de la commune [www.tencin.fr](http://www.tencin.fr)).

**Je m'engage à communiquer dans les plus brefs délais toutes modifications de renseignements concernant mon enfant qui pourraient intervenir au cours de sa scolarité.**

Fait à Tencin, le / /

Responsable légal 1

Responsable légal 2



**Mention d'information légale relative à la protection des données selon le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°216/679, applicable depuis le 25 mai 2018**

Les informations recueillies sur ce formulaire seront enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de TENCIN sous l'entière responsabilité du maire pour permettre l'exécution des missions encadrée par l'éducation nationale. La base légale du traitement relève d'une mission d'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Elus ou employés de la mairie en charge des affaires scolaires ou sociales.

Les données seront conservées pendant toute la durée de la scolarité de votre enfant sur la commune plus une année après son départ.

Pour les enfants inscrits au local jeunes, les données seront conservées jusqu'au 17 ans du jeune.

*Inscriptions aux activités périscolaires (restauration, centre aéré, garderie)*

Les données ne peuvent être conservées qu'en tant de besoin et dans le respect de la réglementation en matière de prescription. (Norme simplifiée n°27 délibération n° 85-02 du 15 janvier 1985 modifiée par la délibération n° 91-039 du 28 mai 1991. Articles 6-5 de la loi n°78-17 modifiée)

Les informations présentes dans le logiciel de gestion des prestations périscolaires (3D Ouest) seront donc traitées en conséquence.

Vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de ces données, y accéder, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de leurs traitements.

Vous pouvez également consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter directement :

★ la mairie de TENCIN par courrier postal

Mairie de TENCIN, RGPD, 59 route du lac, 38570 TENCIN

★ ou notre délégué externe à la protection des données à l'adresse [dpo@tencin.fr](mailto:dpo@tencin.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Fait à Tencin, le     /     /

Responsable légal 1

Responsable légal 2